

# UVSQ

université PARIS-SA

## FORUM DES MASTERS - MENTION DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DU NUMÉRIQUE

### Présentation de la Mention Droit de la propriété intellectuelle et du numérique

---

L'objectif poursuivi au sein de la mention Droit de la propriété intellectuelle et droit du numérique consiste à former des juristes spécialisés, en intégrant la dimension internationale de leur environnement professionnel et en veillant à garantir l'adéquation des enseignements dispensés aux besoins de la pratique.

Le déroulement de la formation est conçu pour permettre une pré-spécialisation de l'étudiant dès l'année de Master 1, afin de lui conférer, dans un deuxième temps, la possibilité d'opter, parmi un choix étendu de Master 2, pour la spécialisation la plus

conforme à ses affinités.

Il convient donc de distinguer les objectifs assignés au Master 1 de ceux du Master 2.

a) Le Master 1 est organisé autour d'une triple vocation :

Le Master 1 offre tout d'abord une pré-spécialisation unique en France en droit de la propriété intellectuelle et en droit du numérique. A l'enseignement traditionnel d'introduction au droit de la propriété intellectuelle s'ajoute deux séminaires d'approfondissement de 30 h chacun en droit de la propriété littéraire et artistique et en droit de la propriété industrielle. Les étudiants reçoivent également des enseignements en théorie et pratique des nouvelles techniques, en droit du commerce électronique, libertés individuelles et droit du numérique, en droit de l'espace et des télécommunications, et, selon les sites, en droit de la culture et sur les grands enjeux européens et internationaux de la Société de l'information. Le développement des compétences linguistiques, à l'oral comme à l'écrit, est en outre considéré comme essentiel, les étudiants devant suivre plusieurs enseignements spécialisés dispensés en anglais, tels que European Market Law et International and European IP Law. A ces enseignements juridiques s'ajoutent encore des séminaires interdisciplinaires en économie de l'information et de la culture ainsi qu' en informatique. Ainsi dotés d'un bagage de connaissances très substantiel dès leur première année de master, les étudiants découvrent l'intérêt de ces thématiques tant sur le plan intellectuel qu'en termes de débouchés professionnels et peuvent effectuer leur choix de spécialisation de Master 2 d'une façon éclairée et conforme à leurs affinités. Le Master 1 entend, ensuite, prolonger l'acquisition du socle de connaissances fondamentales indispensables à tout juriste de droit privé. Les étudiants inscrits au sein des mentions Droit de la propriété intellectuelle et Droit du numérique poursuivent l'apprentissage du droit des contrats spéciaux, du droit commercial, du droit du marché ou encore du droit international privé et du droit européen. A l'issue de leur première année de master, ils se réservent ainsi la possibilité de présenter leurs candidatures auprès de la plupart des spécialités de M2 généralistes.

b) Les Masters 2 prolongent l'effort de spécialisation des étudiants autour de thématiques identifiées comme stratégiques par rapport aux attentes du marché de l'emploi.

## Les formations proposées

---

» M1 Droit de la propriété intellectuelle / Responsable du Master : Mélanie CLÉMENT-FONTAINE

» M1 Droit du numérique / / Responsable du Master : Mélanie CLÉMENT-FONTAINE

» M2 Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques / Responsables du Master : Valérie-Laure BÉNABOU et Mélanie CLÉMENT-FONTAINE

[Visionner la présentation vidéo](#)

---